

sans avoir éprouvé de graves doutes à cet égard; mais en définitive, j'estime préférable de ne pas trop augmenter le personnel de ce comité.

M. KYTE: Les observations du ministre (l'hon. M. Hazen), au sujet du comité de Charlotte s'appliquent à la localité mentionnée par mon collègue d'Inverness (M. Chisholm). Le ministre le sait, une forte partie de la population du Cap-Breton se livre à l'industrie de la pêche. En ce qui concerne les règlements relatifs à la saison de pêche et à la saison réservée pour le homard, l'île du Cap-Breton est, dans une large mesure, une région à part. Les fonctionnaires ministériels se sont heurtés à de graves difficultés dans les efforts qu'ils ont tentés pour l'application d'un régime de saisons de pêche à la Nouvelle-Ecosse, qui répondit aux conditions et aux besoins de toutes les régions. Au printemps, des pêcheurs du Cap-Breton sont entravés par la présence d'énormes quantités de glaces de dérive sur la côte. A certaines époques, les glaces s'attardent longtemps, et en conséquence, les pêcheries de homard se trouvent fort entravées, comparativement à d'autres endroits de la Nouvelle-Ecosse. De temps à autre, les pêcheurs de l'île du Cap-Breton ont demandé la prolongation de la saison de pêche, à titre de compensation pour les intervalles durant lesquels ils ne peuvent pêcher à cause des glaces de dérive. Les conditions au Cap-Breton s'imposent donc tout spécialement à l'attention du comité consultatif. Antigonish et Guysborough ont aussi d'importants intérêts dans les pêcheries. A mon avis, il faudrait qu'il y eût un membre du comité représentant le Cap-Breton et la Nouvelle-Ecosse orientale. La proposition faite par l'honorable député d'Inverness est donc parfaitement légitime. Que le ministre élimine un des membres du personnel du comité consultatif, pour lui substituer un représentant du Cap-Breton, et l'intérêt public y gagnera.

Comme le ministre a donné à entendre que les membres du comité ne reçoivent pas de rémunération, et qu'on ne leur paie que leurs frais réels, la fonction n'est pas assez lucrative pour qu'un de ces titulaires répugne à l'abandonner. Le ministre pourrait ainsi bien plus facilement effectuer quelques remaniements dans le personnel du comité, afin de donner un représentant direct au Cap-Breton et à la Nouvelle-Ecosse.

L'hon. M. HAZEN: Ces nominations se font annuellement. Il est assez juste de dire qu'il faut renouveler le personnel de temps à autre. Ce serait là, un bon moyen de lui infuser du sang frais et des idées nouvelles,

[L'hon. M. Hazen.]

et l'honorable député a parfaitement raison. Ce qu'il dit au sujet du Cap-Breton et de la Nouvelle-Ecosse, est d'une rigoureuse exactitude.

La saison y est plus tardive et c'est ce que l'on a reconnu en établissant pour le Cap-Breton, à l'égard du homard une date plus avancée que dans toute autre partie de la Nouvelle-Ecosse.

M. KYTE: C'est très vrai, mais la présence de la glace sur les côtes nécessite parfois des changements.

M. SINCLAIR: Le conseil consultatif a-t-il donné quelque avis au ministre au sujet des questions urgentes qu'il doit régler en ce moment relativement aux pêcheries? Des députés reçoivent des lettres à propos de la grande rareté du sel qui sert aux conserves dans les régions où l'on ne fait pas le commerce du poisson frais. Une autre question est celle d'une prolongation de la saison de pêche du homard. A cette époque de l'année, les membres du Parlement sont sujets à recevoir un grand nombre de demandes de cette nature et il serait intéressant de savoir si ces questions sont traitées par le conseil consultatif et si ce dernier donne des avis au ministre à ce sujet.

L'hon. M. HAZEN: Nous recevons vers le 15 du mois courant les avis des membres de ce conseil et aussi de nos agents dans tout le pays à propos de l'avantage qu'il y a à prolonger la saison de pêche du homard. Comme le sait l'honorable député, j'ai hésité beaucoup à prolonger cette saison et je m'y refuse.

M. SINCLAIR: Jamais.

L'hon. M. HAZEN: Je ne crois pas qu'il y ait eu une seule exception durant les trois dernières années. Cette année cependant il semble que l'on fasse de très vives instances pour l'obtenir. Les demandes viennent non seulement des régions intéressées mais aussi des membres de la Chambre et j'ai une lettre de l'honorable député de Guysboro où il expose les raisons qu'il croit bonnes pour obtenir cette prolongation dans certaines parties de la Nouvelle-Ecosse. J'ai reçu les explications de l'honorable député de Northumberland (M. Loggie), qui pour sa part s'y oppose énergiquement. Pourtant, comme les conditions sont extraordinaires il dit pour la première fois qu'il pourrait être de l'intérêt public d'accorder une extension. Nous avons parfois constaté que, lorsque les conditions avaient été défavorables dans les premiers jours de cette pêche et qu'on n'avait encore rien pris longtemps après l'ouverture de la saison,